

**FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX
"IFAW FRANCE"**

Siège social : 14, Rue Edouard Mignot – 51100 Reims
Association (loi 1901)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2019



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE"

Siège social : 14, Rue Edouard Mignot – 51100 Reims
Association (loi 1901)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2019

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE" relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Compte d'emploi des ressources

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrit dans les annexes, font l'objet d'une information appropriée, et sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 février 2020

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Sébastien MARTINEAU

Associé

FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX

14 RUE EDOUARD MIGNOT

51100 REIMS

COMPTES ANNUELS

LAVAYSSIERE LOILLIER Associés

8 RUE CAMILLE LENOIR

51100 REIMS

03 26 88 52 38

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2019 12			Exercice N-1 30/06/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	71 531	20 820	50 711	6 482	44 229	682.36	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	6 525		6 525	6 525				
Total I	78 056	20 820	57 236	13 007	44 229	340.05		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	42 058		42 058	36 827	5 231	14.21	
	Autres créances	96 181		96 181	37 375	58 807	157.34	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	2 676 545		2 676 545	2 533 076	143 470	5.66		
Charges constatées d'avance (3)	5 339		5 339	20 719	15 380	74.23		
Total III	2 820 123		2 820 123	2 627 996	192 127	7.31		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecart de conversion actif (VI)								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 898 179	20 820	2 877 359	2 641 003	236 357	8.95		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2019	12	30/06/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	2 303 361		1 921 981		381 380	19.84
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	122 601		381 380		258 778	67.85
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	2 425 962		2 303 361		122 601	5.32	
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III							
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	184				184	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 514		197 691		60 177	30.44
	Dettes fiscales et sociales	94 949		68 007		26 941	39.62
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	218 750		71 943		146 807	204.06
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	451 397		337 642		113 755	33.69
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		2 877 359		2 641 003		236 357	8.95

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

451 397

337 642

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	30/06/2019	12	30/06/2018	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	240 563	1 414 159	1 173 596	82.99
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 594		1 594	
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	6 537 903	5 886 784	651 120	11.06
Total I	6 780 061	7 300 943	520 882	7.13
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	5 497 938	6 158 141	660 203	10.72
Impôts, taxes et versements assimilés	22 120	6 321	15 799	249.94
Salaires et traitements	525 256	347 620	177 636	51.10
Charges sociales	257 490	163 669	93 820	57.32
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 079	2 611	3 468	132.85
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association	413 895	133 420	280 475	210.22
Autres charges (2)	37 236	59 594	22 357	37.52
Total II	6 760 014	6 871 377	111 362	1.62
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	20 046	429 566	409 520	95.33
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2019	12	30/06/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change		102 555			102 555	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		102 555			102 555	
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change				48 187	48 187	100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI				48 187	48 187	100.00
2. Résultat financier (V-VI)		102 555		48 187	150 742	312.83
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		122 601		381 380	258 778	67.85
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		6 882 616		7 300 943	418 327	5.73
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		6 760 014		6 919 563	159 549	2.31
Solde intermédiaire		122 601		381 380	258 778	67.85
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		122 601		381 380	258 778	67.85

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2019	12	30/06/2018	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	4 000		1 339		2 661	198.78
Bénévolat						
TOTAL	4 000		1 339		2 661	198.78
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	4 000		1 339		2 661	198.78
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL	4 000		1 339		2 661	198.78

IFAW – France
14 RUE EDOUARD MIGNOT
BP 1426
51065 REIMS CEDEX

EXERCICE 2018 / 2019

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2019, dont le total est de 2 877 359 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 6 882 616 €, hors contributions volontaires, et dégageant un excédent de 122 601 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

1. L'organisation

Le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW France, ci-après « l'Organisation »), association française à but non lucratif dont le siège est établi à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'ONG formant collectivement le Fonds international pour la protection des animaux (International Fund for Animal Welfare, « IFAW »). IFAW dispose de quinze bureaux et soutient des projets de protection et de conservation des animaux dans plus de quarante pays du monde. La mission d'IFAW est la suivante :

IFAW sauve et protège les animaux dans le monde entier.

L'Organisation est affiliée aux ONG suivantes :

- International Fund for Animal Welfare (Australia) Pty Ltd
- International Fund for Animal Welfare Inc./Fonds international pour la protection des animaux inc. (Canada)
- Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) - Fonds de dotation (France)
- IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)
- Stichting IFAW (Pays-Bas)
- International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud)
- International Fund for Animal Welfare (IFAW) (Royaume-Uni)
- International Fund for Animal Welfare, IFAW in Action (Royaume-Uni)
- IFAW Commerce Limited (Royaume-Uni)
- International Fund for Animal Welfare, Inc. (États-Unis)
- International Fund for Animal Welfare (IFAW) Limited (Malawi)
- International Fund for Animal Welfare Limited (Zambie)

L'Organisation et ses affiliés ont été autorisés par leurs conseils d'administration respectifs à fonctionner comme des entités séparées et indépendantes. Les actifs de l'Organisation sont détenus séparément et ne sont pas confondus avec ceux de ses affiliés.

2. Faits caractéristiques de l'exercice et perspectives

Les revenus provenant de la collecte de fonds en 2018 / 2019 se sont élevés à un montant total de 6 537 903 euros, ce qui représente une somme en hausse de 11,06 % par rapport aux revenus de 2017 / 2018 d'un montant de 5 886 784 euros.

L'exercice comptable 2018 / 2019 d'une durée de 12 mois s'est toutefois caractérisé par une diminution des produits d'exploitation de -7,13 % par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2018 de même durée compte tenu de subventions provenant de soutiens d'affiliés IFAW en baisse de 82,99 %.

Parallèlement, les charges d'exploitation ont baissé de 1,62 %.

Compte tenu de ces variations, le résultat d'exploitation ressort excédentaire à + 20 K€.

Après prise en compte du résultat financier de + 103 K€ et d'un résultat exceptionnel nul, l'excédent global de l'association est de + 123 K€.

3. Règles et méthodes comptables

3.1. Cadre légal et réglementaire de référence

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 (version consolidée, voir note ci-dessous) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Il est rappelé que l'arrêté du 26 décembre 2018 portant homologation des règlements de l'Autorité des normes comptables 2018-03 du 12 octobre 2018, 2018-04 du 12 octobre 2018, 2018-05 du 12 octobre 2018, 2018-06 du 5 décembre 2018, 2018-07 du 10 décembre 2018, 2018-08 du 11 décembre 2018 marque l'abrogation du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99.01.

Toute référence au règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 sera remplacée par la référence au règlement 2018-06 de l'ANC qui s'appliquera aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Au cas présent, l'exercice comptable étant ouvert depuis le 1^{er} juillet 2019, le règlement du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 demeure applicable et ce jusqu'à la clôture de l'exercice au 30 juin 2020.

3.2. Cadre réglementaire applicable au secteur

Il n'existe pas de spécificité relative au secteur d'activité de l'Association.

3.3. Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.
Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 30 juin 2018 avait la même durée.

3.4. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation* ;
- *permanence des méthodes comptables* ;
- *indépendance des exercices*.

3.5. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle :

- du patrimoine ;
- de la situation financière ;
- des résultats de l'association.

3.6. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).

Il n'y a pas eu de dérogation.

3.7. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).

Il n'y a pas eu de modification intervenue au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

3.8. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

3.9. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

3.10.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat, ou le cas échéant à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles peuvent être décomposées par composants significatifs.

La décomposition des immobilisations n'a pas entraîné la création de composants distincts des rubriques de comptes déjà existantes.

Aucun frais financier spécifique à l'acquisition ou à la production d'immobilisations n'a été immobilisé.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire d'amortissement, les durées d'utilisation et les taux les plus usuels sont les suivants :

- Matériels informatiques	1 à 5 ans soit 100% à 20% ;
- Agencements et mobilier de bureau	3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ;
- Matériel de transport	3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ;

3.10.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Aucune dépréciation n'est à constater.

3.10.3. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

3.10.4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ont été comptabilisées selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

3.10.5. Produits à recevoir

Les produits à recevoir ont été rattachés aux postes de créances, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

3.11.1. Fonds associatifs

Les fonds associatifs se composent des excédents ou des déficits réalisés les années précédentes cumulés et affectés au poste « Report à nouveau ». Ces ressources se composent de dons collectés auprès du public non affectés et non utilisés au début de l'exercice.

3.11.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

3.11.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

3.11.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances ont été comptabilisés selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

3.12. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat

3.12.1. Produits provenant des affiliés

Les produits provenant d'autres affiliés s'élèvent à 240 K€ intégralement affectés aux actions menées au cours de l'exercice contre un montant de 1 414 K€ au cours de l'exercice précédent.

3.12.2. Dons manuels

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Les dons manuels représentent une ressource principale et non accessoire, ils sont par conséquent comptabilisés en produits d'exploitation.

Le principe de rattachement des produits à l'exercice s'applique de la manière suivante :

- les dons par chèques, cartes bleues ou virements, reçus antérieurement à la clôture sont comptabilisés sur l'exercice, même si l'encaissement n'intervient que postérieurement à la date de clôture ;
- les dons par espèces ou mandats cash sont comptabilisés sur l'exercice dès lors qu'ils sont reçus avant la date de clôture de l'exercice.

Les dons manuels sont inscrits séparément au compte de résultat selon leur nature, on distingue les dons non affectés et les dons affectés :

- Les *dons non affectés* à des projets définis sont réalisés par les donateurs, sous réserve que cette utilisation se fasse dans le cadre de l'objet de l'association ;
- Les *dons affectés* par les donateurs à des projets définis figurent séparément dans le compte de résultat ainsi que les dépenses correspondantes.

3.12.3. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Aucun legs ni aucune donation ne sont inscrits au compte de résultat au 30 juin 2019.

A cette date, le statut de l'association IFAW – France ne lui permet pas d'inscrire en compte de résultat de legs ou de donations.

3.12.4. Opérations en devises étrangères et différences de change

Les sommes figurant dans les comptes en devises étrangères sont converties au taux de change du jour de la clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change réalisés ou latents ont un impact sur le résultat financier, ils sont enregistrés en charges ou produits selon leur nature. Le résultat financier tient également compte de charges liées à des opérations d'achat / ventes de devises.

3.12.5. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Aucun produit ni aucune charge à caractère exceptionnel n'a été constaté au cours de l'exercice.

3.12.6. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Il n'est pas fourni d'estimation chiffrée du bénévolat du fait d'absence de bénévolat sur l'exercice ou de l'impossibilité de le valoriser.

Les contributions volontaires constatées sur l'exercice dans l'état « Evaluation des contributions volontaires » faisant partie intégrante des comptes annuels s'élèvent à 4 000 € pour l'exercice contre 1 339 € constatés au cours de l'exercice précédent.

4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

4.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements

4.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	- €	- €	- €	- €
Installations techniques, matériel et outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	21 223 €	50 308 €	- €	71 531 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	21 223 €	50 308 €	- €	71 531 €

Les autres immobilisations corporelles se composent exclusivement de matériel et mobilier de bureau et matériel de transport.

4.1.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

Amortissements des immobilisations corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des terrains	- €	- €	- €	- €
Amortissements des constructions	- €	- €	- €	- €
Amortissements install.tech., matériel & outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	14 741 €	6 079 €	- €	20 820 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	14 741 €	6 079 €	- €	20 820 €

4.1.2. Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations mises en équivalence	- €	- €	- €	- €
Autres participations	- €	- €	- €	- €
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	- €	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières	6 525 €	- €	- €	6 525 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	6 525 €	- €	- €	6 525 €

Aucun amortissement ni aucune provision n'est constaté sur les immobilisations financières à la clôture de l'exercice.

4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances et les dettes sont toutes à moins d'un an à la clôture de l'exercice.

4.3. Comptes de régularisation actif

Les autres créances sont composées à la clôture pour 96 181 € de créances envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 37 375 € à la clôture précédente.

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 5 339 € à la clôture de l'exercice contre 20 719 € à la clôture de l'exercice précédent.

4.4. Fonds associatifs

Tableau de variation fonds propres

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	- €	- €	- €	- €
Ecart de réévaluation	- €	- €	- €	- €
Réserves statutaires ou contractuelles	- €	- €	- €	- €
Réserves réglementées	- €	- €	- €	- €
Autres réserves (dons non affectés)	- €	- €	- €	- €
Report à nouveau	1 921 981 €	381 380 €	- €	2 303 361 €
Excédent N	- €	122 601 €	- €	122 601 €
Excédent N-1	381 380 €	- €	381 380 €	- €
TOTAL	2 303 361 €	503 981 €	381 380 €	2 425 962 €

4.5. Provisions et fonds dédiés

	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	- €	- €	- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- €	€	- €	- €

4.6. Comptes de régularisation passif

Eléments	Exercice	Exercice précédent
Charges à payer incluses dans les postes :	184 €	- €
Emprunts	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 514 €	197 691 €
Dettes fiscales et sociales	94 949 €	68 007 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €
Autres dettes	218 750 €	71 943 €
TOTAL 1	451 397 €	337 642 €
Produits constatés d'avance	- €	- €
TOTAL 2	- €	- €
TOTAL	451 397 €	337 642 €

Les autres dettes sont composées à la clôture pour 190 771 € de dettes envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 48 059 € à la clôture précédente.

5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

5.1. Détail et variation des produits d'exploitation

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Diverses subventions d'affiliés affectées	- €	9 159 €	- 9 159 €	N/A
Subventions d'affiliés affectées	240 563 €	1 405 000 €	- 1 164 437 €	-82,88%
Dons manuels non affectés	6 374 970 €	5 626 858 €	748 112 €	13,30%
Dons manuels affectés	162 934 €	259 926 €	- 96 992 €	-37,32%
Transferts de charges	1 594 €	- €	1 594 €	N/A
SOUS TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	6 780 061 €	7 300 943 €	- 520 882 €	-7,13%
Contributions volontaires	4 000 €	1 339 €	2 661 €	198,78%
SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	4 000 €	1 339 €	2 661 €	198,78%
TOTAL (Y compris contributions volontaires)	6 784 060 €	7 302 281 €	- 518 221 €	-7,10%

5.2. Détail du résultat financier

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Reprise provision pour risque de change	- €	- €	- €	N/A
Autres produits financiers	- €	- €	- €	N/A
Différences positives de change	102 555 €	- €	102 555 €	N/A
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	102 555 €	- €	102 555 €	N/A
Frais financiers	- €	- €	- €	N/A
Différences négatives de change	- €	48 187 €	- 48 187 €	N/A
TOTAL CHARGES FINANCIERES	- €	48 187 €	- 48 187 €	N/A
RESULTAT FINANCIER	102 555 €	- 48 187 €	150 742 €	312,83%

6. Autres renseignements

6.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association par catégorie à la clôture

Catégorie	Exercice	Exercice précédent
Cadres	6	4
Non cadres	4	6
TOTAL EFFECTIF SALARIE	10	10

6.2. Rémunération des organes de direction

Néant

6.3. Situation fiscale

L'association n'a pas de but lucratif, elle est assujettie aux impôts commerciaux (Impôt sur les Bénéfices, Taxe sur la Valeur Ajoutée et Contribution Economique Territoriale) mais elle en est exonérée pour l'ensemble de ses activités. Comme toute entreprise non soumise à la TVA, l'association est assujettie à la taxe sur les salaires.

6.4. Opérations entre affiliés

6.4.1. Soutien institutionnel

L'affilié nord américain (International Fund for Animal Welfare : Etats-Unis) se fait rembourser les coûts inhérents à son assistance et ses services en matière de programmes, levées de fonds, comptabilité, informatique et gestion à IFAW France. Ces services sont fournis et comptabilisés au coût historique. Ledit coût est calculé en fonction des produits et charges mondiaux d'IFAW revenant à l'association IFAW France, après prise en compte des subventions consenties aux affiliés et/ou perçues des affiliés. Ces montants se sont élevés à 1 769 261 € pour l'exercice contre 1 968 448 € pour l'exercice précédent

6.4.2. Convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit

L'association IFAW – France est la fondatrice du fonds de dotation FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX. Le fonds de dotation collecte des libéralités (donations et legs) afin de financer des projets de l'association IFAW. Le Fonds de dotation ne disposant pas, à ce jour, d'un personnel salarié et de locaux propres, IFAW – France met à disposition un ensemble de moyens à titre gracieux dont le coût estimé s'est élevé au cours de l'exercice à environ 37 K€ contre environ 207 K€ au cours de l'exercice précédent.

6.4.3. Créances et dettes

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les créances suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice	Exercice précédent
	€	€
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	95 321	-
Fonds de dotation Fonds International pour La Protection des Animaux	860	860
International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud)	-	237
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	-	5 307
Affilié ICT	-	30 971
	<u>96 181</u>	<u>37 375</u>

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les dettes suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice	Exercice précédent
	€	€
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	-	19 311
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	453	-
Stichting IFAW-International Dierenfonds (Pays-Bas)	86 582	28 747
Affilié ICT	103 737	-
	<u>190 771</u>	<u>48 059</u>

6.4.4. Subventions / contributions versées

Au cours des exercices comptables 2018 / 2019 et 2017 / 2018, l'association a versé des contributions aux autres associations auxquelles elle est affiliée pour les montants suivants :

	Exercice	Exercice précédent
	€	€
Subventions accordées aux affiliées	<u>337 305</u>	<u>105 146</u>
	<u>337 305</u>	<u>105 146</u>

Les autres contributions versées par IFAW – France sur l'exercice correspondent à des subventions accordées à des tiers, ligue de protection d'animaux et autres organismes dans le cadre d'actions diverses. Ces subventions versées aux tiers se sont élevées à un total de 76 590 € pour l'exercice contre 28 274 € pour l'exercice précédent.

7. Engagements financiers hors bilan

7.1. Engagements donnés et engagements reçus

Autres engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Néant

Engagements reçus	Exercice	Exercice précédent
Legs et donations autorisés et acceptés	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Néant

7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été provisionnée à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère non significatif de cette information.

8. Compte d'Emploi annuel des Ressources « CER » collectées auprès du public

8.1. Ventilation des charges et CER

Le compte d'emploi des ressources et ses notes annexes font partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels, conformément à l'article 8 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005.

8.1.1. Répartition analytique des charges

Le tableau ci-après explique la ventilation analytique des charges entre les différentes missions sociales.

Tableau de ventilation des charges par mission sociale :

(€)	Secours aux animaux sauvages	Bien-être au sein des communautés	Préservation des habitats	Conservation marine	Lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages	Total
Salaires et émoluments	113 147	101 492	-	6 392	168 725	389 756
Charges sur salaires	61 968	55 585	-	3 501	92 408	213 462
Honoraires	39 633	47 951	4 626	6 055	81 248	179 513
Dons externes (a)	62 396	5 208	-	328	8 658	76 590
Impressions et publications	242 066	159 497	79 353	82 684	172 479	736 079
Frais de déplacements	14 157	23 030	77	3 501	20 488	61 253
Communications	241 114	161 744	56 737	60 600	163 511	683 706
Frais et petits équipements	12 606	11 240	-	708	18 932	43 486
Fournitures de bureau & informatiques	17 265	39 355	12	330	60 097	117 059
Informations publiques	22 570	19 186	2 297	4 157	39 057	87 267
Frais bancaires	-	-	-	-	-	-
Impôts et taxes	-	-	-	-	-	-
Autres	3 808	3 416	-	215	5 679	13 118
Amortissements	1 772	1 338	305	359	1 772	5 546
Dons aux affiliés non affectés	-	-	-	-	264 770	264 770
Dons aux affiliés affectés (b)	-	-	31 979	-	40 556	72 535
Soutien et services institutionnels (c)	373 025	281 861	64 258	75 649	373 277	1 168 070
Total des dépenses de programmes	1 205 527	910 903	239 644	244 479	1 511 657	4 112 210
Total des dépenses de programmes hors (a), (b) et (c)	770 106	623 834	143 407	168 502	1 089 166	2 795 015

Tableau de ventilation des charges par centre de coûts :

Les coûts communs ont été ventilés entre les programmes (cinq missions sociales), les levées de fonds et les frais de fonctionnement en fonction de l'estimation du temps passé par le personnel et les professionnels à chaque activité, à l'exception des frais d'information du public, qui ont été affectés en fonction du contenu des courriers expédiés ou des annonces affichées.

Les dépenses de programmes, de levées de fonds et de fonctionnement sont présentées ci-dessous :

(€)	Services programmes	Levées de fonds	Frais de fonctionnement	Total
Salaires et émoluments	389 755	99 216	20 027	508 998
Charges sur salaires	213 462	49 544	10 742	273 748
Honoraires	179 513	974 960	79 960	1 234 433
Dons externes	76 590	-	-	76 590
Impressions et publications	736 079	306 003	88 920	1 131 001
Frais de déplacements	61 253	5 774	6 438	73 465
Communications	683 708	208 105	108 914	1 000 726
Frais et petits équipements	43 485	8 816	5 542	57 843
Fournitures de bureau & informatiques	117 060	4 616	4 460	126 137
Informations publiques	87 267	25 888	1 920	115 075
Frais bancaires	-	1	30 496	30 495
Impôts et taxes	-	-	-	-
Autres	13 118	4 201	5 541	22 859
Amortissements	5 546	440	92	6 079
Dons aux affiliés	337 305	-	-	337 305
Soutien et services institutionnels	1 168 066	288 920	312 275	1 769 261
Total (dont contributions volontaires)	4 112 206	1 976 483	675 326	6 764 015

8.1.2. Compte d'emploi des ressources

Le CER continue d'être composé de l'intégralité des charges et des produits de l'exercice.

EMPLOIS	Emplois de l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice	RESSOURCES	Ressources collectées sur l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE (T1)		2 303 361
1 - MISSIONS SOCIALES (ST1)	4 112 206	4 112 206	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (T2)	6 784 061	6 784 061
1.1. Réalisés en France			1.1. Dons et legs collectés		
* Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	6 374 970	6 374 970
- En faveur de la préservation des habitats	143 407	143 407	- Dons manuels affectés	162 934	162 934
- En faveur des actions animales et éducatives	0	0	- Legs et autres libéralités non affectés	0	0
- En faveur de la conservation marine	168 502	168 502	- Legs et autres libéralités affectés	0	0
- En faveur de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages	1 089 166	1 089 166			
- Actions en faveur du bien-être animal au sein des communautés	623 834	623 834			
- Actions de secours aux animaux sauvages	770 106	770 106			
Sous-Total 1	2 795 015	2 795 015			
* Versements à d'autres organismes agissant en France	76 590	76 590			
Sous-Total 2	76 590	76 590			
1.2. Réalisées à l'étranger					
* Actions réalisées directement	1 168 066	1 168 066	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	
Sous-Total 3	1 168 066	1 168 066	- Soutien Affiliés IFAW affectés	0	0
* Versements à un organisme central ou d'autres organismes	72 535	72 535	- Soutien Affiliés IFAW non affectés	240 563	240 563
Sous-Total 4	72 535	72 535	- Autres produits (dont contributions volontaires)	5 594	5 594
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS (ST2)	1 976 483	1 976 483	2 - AUTRES FONDS PRIVES	0	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 976 483	1 976 483	3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0	0	4 - AUTRES PRODUITS	102 555	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT (ST3)	675 326	675 326			
(T3) = (ST1) + (ST2) + (ST3)		6 764 015			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	6 764 015		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	6 886 616	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II - REPRISE DES PROVISIONS	0	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés) (T4)		0
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	122 601		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V. TOTAL GENERAL	6 886 616		VI - TOTAL GENERAL (T2) + (T4)		6 886 616
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public (T5)		0			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public (T5 bis)		0			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6) = (T3) + (T5) + (T5 bis)		6 764 015	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6)		6 764 015
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE (T7) = (T1) + (T2) + (T4) - (T6)		2 425 962
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	0		Bénévolat	0	
Frais de recherche de fonds	0		Prestations en nature	4 000	
Frais de fonctionnement et autres charges	4 000		Dons en nature	0	
Total	4 000		Total	4 000	

8.2. Mise en œuvre des programmes : Répartition par catégories d'actions

8.2.1. Règles et méthodes comptables d'établissement du Compte d'Emploi des Ressources

- Le Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772, du 7 août 1991, du décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 et de l'arrêté du 30 juillet 1993, du règlement du Comité de la Réglementation Comptable 2008-12.
- L'établissement du compte d'emploi des ressources est réalisé à partir des comptes analytiques dont le montant total en charges et en produits correspond à celui du compte de résultat présenté dans les comptes annuels et des contributions volontaires éventuelles. Les rubriques du Compte d'Emploi des Ressources sont déterminées par reclassement analytique du compte de résultat présenté ci-avant.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.
- La valorisation des contributions gratuites a été ajoutée à la fin du Compte d'Emploi des Ressources dans la mesure où leur montant apparaît significatif et estimable.
- Les ressources sont essentiellement constituées de dons manuels non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins ponctuels de l'association les différentes missions sociales tant en France qu'à l'étranger ainsi que les emplois liés au fonctionnement de l'association.

8.2.2. Missions sociales

Les missions sociales d'IFAW-France se divisent de la manière suivante :

- *Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France ;*
- *Les frais de recherche de fonds ;*
- *Les frais de fonctionnement ;*
- *L'excédent de l'exercice ;*
- *Les ressources restant à utiliser.*

Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France sont :

- *ACD - Animaux de Compagnie en Détresse :*
 - o campagnes menées au profit des animaux de compagnie ;
 - o actions menées par les équipes d'intervention d'urgence ;
 - o travaux relatifs aux législations en la matière.
- *PHAS – Préservation de l'Habitat des Animaux Sauvages :*
 - o campagnes de protection des éléphants et lutte contre le commerce d'ivoire ;
 - o programmes anti exploitation commerciale de la faune ;
 - o projets locaux de protection de certaines espèces (tortues de mer ; phoques moines ; marsouins ; tigres...) ;
 - o campagnes contre la chasse aux phoques au Canada ;
 - o campagnes de protection des baleines.

Les frais de recherche de fonds ;

Ces frais sont de 2 types :

- Les « frais de collecte » représentent les coûts de marketing auprès de donateurs potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, ainsi que des achats d'espaces dans les médias.
- Les « frais de traitement de dons » correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

Les frais de fonctionnement et autres charges ;

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges de structure qui ne trouvent pas d'affectation ni dans les missions sociales, ni dans les frais de recherche de fonds.

Le résultat de l'exercice :

Bien que ce ne soit pas une vocation pour l'association de générer des bénéfices sur ses activités, il est important de dégager un excédent chaque année pour préserver les fonds propres en terme réel.

Les ressources restant à utiliser.

Elles correspondent aux ressources affectées et non encore utilisées à la clôture de l'exercice. Au vu de la qualification des dons dans la quasi-totalité non affectés, le montant des ressources non affectées est nul.

8.2.3. Poste des ressources

Les recettes de l'association proviennent essentiellement d'appels à la générosité du public et de manière moindre de dons reçus d'affiliés (Fonds de dotation ou autres affiliés).

Mode de traitement des legs et donations

Pour des raisons fiscales, l'association ne perçoit que très rarement des donations et des legs. Aucune libéralité de cette nature n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

Dons

Tous les dons encaissés ou reçus jusqu'au 30 juin sont comptabilisés en produits de l'exercice.

Subvention d'exploitation

Néant.

Les seuls produits issus de subventions pouvant être reçues proviennent généralement d'affiliés.

Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Voir note 3.12.6 ci-avant.

8.3. Règles d'affectation des ressources (Utilisation des fonds)

Les fonds collectés en France sont dépensés pour soutenir la mission sociale d'IFAW, qui consiste à protéger les animaux et leurs habitats de la cruauté, des abus et de l'exploitation commerciale. Les frais de programme de cette mission sont engagés dans le but d'apporter des prestations sociales. En outre, une partie des fonds collectés couvre les frais de collecte ainsi que les frais généraux et administratifs qui sont essentiels au fonctionnement de l'organisation.

FRAIS DE PROGRAMME EN FRANCE

Les programmes d'action sociale en France sont largement centrés sur les initiatives destinées à éduquer, à sensibiliser le public et à défendre les avantages sociaux possibles en réduisant la cruauté et l'exploitation des animaux et de leurs habitats. Les principaux programmes menés en France comprennent :

- **Publipostage et appels par courriel** – des actions éducatives qui informent le public visé sur la cruauté envers les animaux et leur exploitation, la destruction des habitats, les impacts des catastrophes naturelles sur les animaux et leurs habitats.

- **Autres campagnes de sensibilisation du public**, notamment :
 - **Semaine d'action pour les animaux** – action éducative en milieu scolaire organisée chaque année au début du mois d'octobre (pour coïncider avec la Journée mondiale des animaux), visant à informer les écoliers sur l'importance des animaux dans le monde et sur ce qu'ils peuvent faire pour protéger les animaux des générations futures.
 - **Communication et présence médiatique** – diffusion stratégique de visuels forts destinés à faire réfléchir et à inciter le public pour qu'il se soucie des animaux et de leurs habitats, et passe à l'action afin de les protéger.
- **Financements d'organisations françaises aux missions similaires** – périodiquement, IFAW-France accorde des fonds sans condition à des organisations dont les missions sont similaires à la sienne.
- **Personnel et installations de soutien aux programmes** – frais de personnel et de bureau au profit de la mission.
- **Autres frais de programme** – et autres frais divers au profit de la mission.

Coûts directs des programmes & frais de personnel et d'équipements en soutien aux programmes

IFAW-France supporte des coûts directs pour mener à bien sa mission, qui implique notamment la fabrication de brochures éducatives et autres matériels accessoires, le financement d'événements stratégiques de sensibilisation du public et les frais de transport associés aux déplacements sur les sites où se déroulent les programmes.

IFAW France gère depuis Reims les programmes susmentionnés et supporte les coûts opérationnels, tels que les salaires et les avantages sociaux, le loyer, les factures, les frais d'assurance, les fournitures de bureau, les amortissements, etc.

SOUTIEN INSTITUTIONNEL ET MUTUALISATION DES COÛTS DE PROGRAMMES

Les programmes d'aide indirecte en France ou d'aide directe hors de France se déclinent essentiellement en subventions versées aux organismes affiliés et en coûts payés à IFAW US pour des services de soutien institutionnel.

- **Services de soutien institutionnel (ISS)**

Les coûts d'ISS payés par IFAW FR à IFAW US couvrent les principales activités d'IFAW centralisées aux Etats-Unis. Les coûts sont affectés à chacun des organismes affiliés IFAW (y compris IFAW US), en fonction de leur part des coûts communs.

Les fonctions centralisées comprennent notamment : la préparation des programmes d'actions ; les collectes de fonds (créativité, contenu et logistique) ; les services donateurs (gestion des données et des relations avec les donateurs) ; le site internet (contenu et gestion) ; la technologie de l'information ; la gestion des ressources humaines ; la gestion des finances. Les coûts des interventions présentées ci-dessus incluent les salaires et les avantages sociaux, les factures, les primes d'assurance, les équipements de bureau et leur entretien, l'amortissement des actifs et quelques frais professionnels.

Au cours de l'exercice, IFAW France a supporté des coûts d'ISS d'environ 1,769 million d'euros, dont 1,168 million d'euros ont été imputables aux activités liées aux programmes. Les principaux éléments du programme ISS ont été les suivants :

Les coûts des programmes et autres activités ont été regroupés sur une base fonctionnelle dans l'état des activités. Certains frais conjoints ont été affectés aux dépenses de programmes, de collecte de fonds ou aux frais généraux et administratifs en fonction de l'estimation du temps passé par le personnel et les professionnels à chaque activité, à l'exception des frais d'information du public, qui ont été affectés en fonction du contenu des courriers expédiés ou des annonces affichées.